

En outre, la loi NOTRe de 25 août 2015, précise que ce schéma devra être adopté pour l'année 2016.

Après un travail réalisé par les services du Grand Avignon en concertation avec les élus et les services des communes de son territoire, l'agglomération a voté en juin dernier un schéma de mutualisation des services.

Ce schéma, que vous trouverez en annexe de cette délibération, prend en compte les particularités de notre territoire et s'appuie sur le constat de nombreuses collaborations déjà en cours entre communes.

Il propose des pistes de mutualisation pour les années à venir. Ces mutualisations ne pouvant être opérées contre la volonté des communes, il comporte une méthodologie et des modalités de validation politique pour la mise en commun de moyens au service des usagers.

Enfin, une annexe présente notamment des fiches d'actions à mener à titre d'exemple.

- la commune de VELLERON souhaite travailler prioritairement sur la mutualisation :
-
- des Achats, le déploiement du logiciel des marchés publics,
- Les ressources humaines,
- La gestion financière,
- Les archives communales,
- Les politiques de lecture publique,

Je vous demande donc, mes chers collègues de bien vouloir :

- DONNER UN AVIS sur la rédaction de ce schéma :
- 5 Abstentions (M. SENET Bernard, Mme AGNEL Paulette, Mme VLASIC Marianne, M. LAUGIER Gilles, M. ARMENGOL Philippe).
-
- **A la majorité le schéma est adopté.**

Fait à VELLERON, le 22 octobre

Le Maire,



Michel PONCE

- Transmis au représentant de l'Etat le : 25/10/2016

- Publié le : 25/10/2016